

Luxembourg, le 3 novembre 2024

Objet : Annonce de l'augmentation des frais universitaires et d'inscription pour le semestre d'hiver 2025-2026 à l'Université du Luxembourg

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur.

Dans un courriel adressé à la communauté universitaire le 29 novembre 2024, il a été annoncé que les frais universitaires pour le semestre d'hiver 2025-2026 seront augmentés de 200 à 400 euros, soit une hausse de 100 %. Par ailleurs, les frais d'inscription seront fixés à 100 euros. Cette augmentation concerne tous les cycles, à savoir les bachelors, masters et doctorats.

Les arguments avancés dans ce courriel mettent en avant une volonté d'alignement avec les frais pratiqués par les universités voisines dans le but de garantir un accès équitable pour tous les étudiant.e.s.

Il est également indiqué que les revenus supplémentaires générés par cette augmentation seront investis dans l'amélioration des services destinés aux étudiant.e.s, notamment le soutien psychologique et social, les activités extracurriculaires, la médiation, ainsi que le renforcement de la représentation étudiante par un support administratif accru.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes :

1. Quelle a été la prise de position du Gouvernement représenté auprès du Conseil de Gouvernance par un Commissaire qui y siège avec voix consultative ?
2. Sur la base des inscriptions pour le semestre d'hiver 2024, pouvez-vous estimer le montant supplémentaire que cette augmentation engendrera pour l'année académique 2025-2026, en distinguant les frais universitaires des frais d'inscription ?

3. Pouvez-vous détailler précisément les projets que l'Université du Luxembourg prévoit de financer avec ces revenus supplémentaires, notamment en matière de ressources humaines et d'amélioration des services étudiants ?
4. Pouvez-vous confirmer si les frais actuels de 200 € sont inférieurs à ceux pratiqués par les universités des pays voisins, et si les frais futurs de 400 € les dépasseront ?
5. En quel sens une augmentation de ces frais contribue-t-elle à un accès plus équitable des étudiant.e.s aux études universitaires ?
6. Les frais universitaires de 400 euros par semestre seront-ils intégralement remboursés par l'Aide financière de l'État pour études supérieures (AideFi) ? Par ailleurs, comment ce remboursement se compare-t-il à celui prévu pour le semestre d'hiver 2024-2025 ?
7. Pouvez-vous fournir des chiffres détaillés sur le nombre de dossiers d'inscription reçus pour le semestre d'hiver 2024-2025, ainsi que sur le nombre d'inscriptions effectivement retenues et pour lesquelles les frais universitaires ont été automatiquement déduits ?
8. Finalement, si l'Université du Luxembourg doit en effet dégager des budgets supplémentaires afin d'assurer la qualité des divers aspects de l'Université, pourquoi ne pas augmenter la dotation étatique dans le cadre de la Convention pluriannuelle conclue entre l'Etat et l'Université du Luxembourg au lieu de faire supporter ces frais aux étudiant.e.s ?

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments respectueux,



David Wagner

Député